

Nihai Döküman I. Taslak

La science, la technique prennent une part croissante dans la production et la gestion de l'économie de tous les pays, et leur utilisation adaptée aux besoins d'un développement national indépendant constitue un facteur ouvrant la voie à une amélioration durable des conditions de vie, de travail, de culture et de qualité de vie des populations.

Ainsi, la technologie revêt des aspects socio-économiques considérables, nécessitant la formation et la participation sans cesse croissante d'Ingénieurs, de Cadres, de Techniciens, de Travailleurs Scientifiques.

Cette exigence favorise la croissance économique capable de création d'emplois, supposant pour tous le progrès social au service des populations.

Dans ce contexte, l'exode des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Travailleurs Scientifiques prend un caractère politique, économique et social influant négativement sur les efforts d'indépendance économique des nations et tout particulièrement des pays en voie de développement.

L'aggravation de la crise économique et l'extension des activités des sociétés multinationales s'accompagnent d'une accélération de ce phénomène qui prend une ampleur jamais égalée.

Ainsi, les recommandations édictées par les organismes internationaux sont dévoyées dans leur application et marquent souvent leur insuffisance quant à leurs effets sur les causes du phénomène d'exode des compétences.

La gravité de cette situation pose avec force le rôle et la responsabilité sociale des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Travailleurs Scientifiques.

Ils doivent pouvoir mettre en oeuvre leurs connaissances au service de leur pays, dans le respect de leur liberté, de leurs aspirations professionnelles et sociales, de leur responsabilité scientifique et technique.

Dans le développement d'une coopération scientifique et technique, respectant les intérêts mutuels des pays, leur intervention doit être permanente et efficace -notamment par le choix des technologies et la division et l'organisation du travail. Pour cela, ils doivent disposer des moyens nécessaires à cette action.

L'ampleur de leur responsabilité devant la collectivité doit favoriser une prise de conscience capable de surmonter les difficultés inhérentes à toute construction économique indépendante et de repousser les tentations illusoire à terme que s'efforce d'entretenir le néo-colonialisme.

Le problème fondamental de la prise de conscience des ICT à l'égard du phénomène de l'exode des compétences étant posé, il reste que le mouvement syndical peut s'appuyer concrètement sur un certain nombre d'orientations définies par les organisations internationales.

On citera dans cet ordre d'idées les résolutions 3201 et 3202 de l'ONU, relatives à la Déclaration et au Programme d'action concernant l'instauration d'un Nouvel Ordre Economique International. C'est-à-dire les mesures que la Communauté Internationale doit prendre afin d'encourager

l'industrialisation des pays en voie de développement pour accroître la part de ceux-ci dans la stratégie internationale du développement.

On citera aussi la "Déclaration de principe et le programme d'action", adoptés par la Conférence Mondiale tripartite sur l'emploi du BIT en 1976. Celle-ci souligne la nécessité de l'acquisition de technologies appropriées mieux adaptées aux ressources et aux potentialités futures des pays en voie de développement.

A INSERER : Page 3 bis suivante

Bien entendu, on ne peut que souhaiter que l'OIT participe de manière efficace à l'orientation de plans de développement qui permettent dans chaque pays l'élévation du niveau de vie. Mais la priorité reste dans la notion de développement indépendant, avec pour corollaire le système de formation adéquat qui permettra aux pays recevant de technologie d'éviter toute rupture culturelle.

Cette idée passe à l'évidence aussi bien par le contrôle syndical exercé dans les pays receveurs pour définir le contenu et les objectifs de la formation, que par le contrôle syndical exercé dans les pays développés à l'égard des étrangers qu'ils accueillent. La formation de ceux-ci doit se faire là aussi sans rupture culturelle, donc le plus possible dans leur langue d'origine.

Reste cependant que certaines mesures envisagées à l'occasion de sessions de l'OIT ou de la CNUCED ne doivent pas être admises par les ICT Telle, par exemple, la création d'un système de compensation pour les migrations qui aurait pour but de limiter les pertes qui en résultent pour les pays d'origine et spécialement les pays en développement.

De la même manière, on notera avec satisfaction les activités de l'UNESCO et particulièrement celles qui sont liées aux recommandations sur le statut des travailleurs scientifiques de la recherche et le résultat de ses travaux dans différents domaines (diplômes, jeunesse, science, technologie et planification économique).

Loin de nier le droit au dédommagement des pays qui sont pillés par l'exode des compétences, les ICT pensent au contraire que l'application de telles mesures rendrait improbable la mise en oeuvre d'un nouvel ordre économique international, au sens de la recherche de développements indépendants et spécifiques dans les pays en développement.

Les sociétés multinationales se verraient dotées par ailleurs, dans les faits, de ~~peu~~ pouvoirs exorbitants, puisque partie prenante au système de versements compensatoires elles en viendraient naturellement à choisir elles-mêmes les types de personnel dont elles ont besoin. Ce qui veut dire en clair que la formation dans les pays d'origine serait dès lors entreprise et conduite uniquement en fonction de leurs impératifs de profits. On aboutirait donc à la limite à une formation intégrée aux finalités de celles-ci.

En réalité, les solutions que peuvent apporter les ICT au problème de l'exode des compétences passent par un effort syndical soutenu et constant.

Les ICT doivent de prime abord :

- réclamer la liberté d'expression et d'organisation,
- utiliser leurs compétences scientifiques et techniques au niveau syndical, afin de clairement poser les alternatives à l'échelon du pays et de la région et de contrôler concrètement les flux de migrations et d'investissements,
- développer la concertation syndicale dans chaque société multinationale
- obtenir que soit mis en application le principe de l'égalité des droits sociaux.

L'application effective d'un tel principe répond aux nécessités de la protection générale des salariés étrangers contre les discriminations et pressions de toute sorte.

Il constitue, pour les organisations syndicales, un moyen d'intervention en direction de leur gouvernement et des employeurs dont les stratégies de déploiement industriel consistent à utiliser à leur profit les infrastructures étrangères d'enseignement, de recherche et de formation, et à encourager puis exploiter la venue d'ICT et Travailleurs Scientifiques étrangers dont les conditions de vie et de travail, les droits sociaux sont inférieurs aux normes nationales du pays d'accueil.

- Soutenir par le canal de leur organisation la revendication :

d'un développement indépendant, d'une planification démocratique de l'économie, d'une politique sociale qui introduise des améliorations pour les travailleurs, de la limitation du personnel étranger avec pour corollaire l'obligation pour les investisseurs étrangers de former le personnel national.

Bien entendu, l'effort que doivent consentir les ICT est-il lié à leur propre responsabilité à l'égard de leur communauté culturelle. De cet aspect, il faut peut être envisager avec faveur l'idée développée dans les organisations internationales selon laquelle tout diplômé est tenu de rester à la disposition du pays qui l'a formé, pendant une certaine période.

L'action pour limiter l'exode des compétences est l'affaire de tous et de l'opinion publique. Cela nécessite que le maximum d'informations sur les effets néfastes de ce phénomène soit largement popularisé.

Cela implique^{que}/les Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Travailleurs Scientifiques s'organisent syndicalement en étroite liaison avec les autres catégories de travailleurs, pour développer collectivement une activité exigeant le respect de l'ensemble des mesurés capables de freiner l'exode des compétences.

Le Comité de Liaison International des ICT s'efforcera de favoriser cet indispensable mouvement d'une syndicalisation active et prendra, en accord avec les organisations intéressées, toutes les initiatives, démarches, interventions qui, tout en affirmant le rôle social des ICT, favoriseront de façon durable l'arrêt de l'exode des compétences.

L'action pour limiter l'exode des compétences est l'affaire de tous et de l'opinion publique. Cela nécessite que le maximum d'informations sur les effets néfastes de ce phénomène soit largement popularisé.

que
Cela implique/les Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Travailleurs Scientifiques s'organisent syndicalement en étroite liaison avec les autres catégories de travailleurs, pour développer collectivement une activité exigeant le respect de l'ensemble des mesurés capables de freiner l'exode des compétences.

Le Comité de Liaison International des ICT s'efforcera de favoriser cet indispensable mouvement d'une syndicalisation active et prendra, en accord avec les organisations intéressées, toutes les initiatives, démarches, interventions qui, tout en affirmant le rôle social des ICT, favoriseront de façon durable l'arrêt de l'exode des compétences.

•
•• ••